

# RÉGLEMENTATION DE L'ÉPREUVE

## 1/ Organisation

Le Bike & Run de Pau est organisé par le club de Pau triathlon et se déroulera le Dimanche 4 Novembre 2018 sur le site de l'hippodrome de Pau.

## 2/ Présentation

Épreuve conviviale et accessible à tous, ouverte à toute personne licenciée ou non. Si vous êtes licencié FFA, FFC, UFOLEP, ou FFCT, vous serez considérés comme non licenciés et vous devrez fournir un certificat médical conforme à la réglementation FFTri.

Le Bike and Run est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul VTT (avec casque obligatoire jugulaire serrée pour les deux concurrents en permanence). Toute aide extérieure est interdite. Inscription par équipes de 2, mixtes ou non. Chaque équipier portera le dossard de son équipe (face avant du coureur, ceinture porte dossard autorisée).

Le départ se fera en deux lignes distinctes :

- la première ligne est composée des coureurs de chaque binôme.
- la seconde ligne, située 200m derrière, est formée par les cyclistes des binômes. Le départ pour les deux lignes se fera de manière simultanée.

La fréquence des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes :

- Le VTT doit être passé de main en main, il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours
- Les deux équipiers doivent donc être ensemble au moment du passage de VTT et ne peuvent être distants de plus de 10m lors de l'épreuve et obligatoirement ensemble à l'arrivée.

Une équipe peut être arrêtée de manière temporaire par les organisateurs, voire disqualifiée en cas de non-respect des ordres de course.

Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner les autres équipes. Le fair-play et l'esprit sportif doivent primer.

### **3/ Parcours et programme :**

Le parcours empruntera exclusivement le site de l'hippodrome de Pau. Les concurrents ont l'obligation absolue de rester sur les sentiers balisés.

Les différentes courses proposées sont les suivantes :

Courses jeunes sous forme de cross duathlon :

Départ 9h45 : 6/9 ans : 600m de course à pieds + 1,5 km de vélo + 300 m de course à pieds

Départ 10h00 : 10/13 ans : 1200m de course à pieds + 3 km de vélo + 600 m de course à pieds

Départ 10h30: Courses bike and run:

Parcours XS à partir de 14 ans le jour de la course : 6 km

Parcours S à partir de 16 ans le jour de la course : 11 km

Les distances exactes seront communiquées ultérieurement.

Briefings 5 min avant chaque course.

### **4/ Inscription**

Les inscriptions s'effectuent dans la limite des places disponibles via le site internet Pyrénées chrono (<http://pyreneeschrono.fr>).

Tarifs :

- Courses enfants : gratuit (licenciés et non licenciés)
- XS et S: 20 € par équipe (licenciés et non licenciés)

La clôture des inscriptions par internet se fera le samedi 3 Novembre à 20h.

Inscriptions sur place possible (dans la limite des places disponibles), une majoration de 2€ par personne sera appliquée.

Inscription courses enfants sur place.

Un lot sera remis lors du retrait des dossards à chaque participant.

### **5/ Résultats et récompenses**

Pour les courses enfants, parcours non chronométré et sans classement. Chaque participant aura une récompense.

Pour les courses XS et S, seront récompensés les premières équipes de chaque catégorie : masculine, féminine et mixte.

Les prix et récompenses ne seront distribués qu'aux participants présents.

## **6/ Modification et annulation de l'épreuve**

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans l'hypothèse où l'épreuve devrait être annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

En cas d'annulation ou de non-participation à l'épreuve du participant, celui-ci ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

## **7/ Sécurité des concurrents**

La sécurité des concurrents sera assurée tout au long de l'épreuve par des bénévoles sur l'ensemble du parcours.

La sécurité médicale sera assurée par la protection civile.

## **8/ Responsabilité**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage général au fait d'un manquement de l'organisateur.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes et accidents.

## **9/ Développement durable**

Chaque participant prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. Tout abandon de déchets est interdit et sera pénalisé.

## **10/ Droit à l'image**

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prise à l'occasion de leur participation à la compétition.